

Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

22 septembre 2015

Français

Original : anglais

Première Conférence d'examen

Dubrovnik, 7-11 septembre 2015

Point 10 de l'ordre du jour

Dates, durée et lieu des futures réunions

Montant estimatif révisé des coûts de la sixième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Note du secrétariat

1. Lors de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Dubrovnik (Croatie) du 7 au 11 septembre 2015, il a été décidé d'organiser une sixième Assemblée des États parties [sur quatre jours], en 2016 à Genève.
2. Établi en application de la décision susmentionnée, le présent document estime les coûts liés à l'organisation de cette assemblée à 228 700 dollars des États-Unis. La ventilation de ces coûts est présentée dans le tableau figurant en fin de document.
3. Il convient de noter que ces coûts ont été calculés en fonction de ceux des assemblées précédentes et du volume de travail prévu. Leur montant effectif sera déterminé après la clôture de l'Assemblée et l'achèvement des travaux, une fois que toutes les dépenses correspondantes auront été comptabilisées. Le montant des contributions des participants partageant les coûts sera alors ajusté en conséquence.
4. En ce qui concerne les modalités de financement, il est rappelé que, suivant la méthode adoptée à l'occasion des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement, et comme le prévoit l'article 14 de la Convention, les coûts des conférences et réunions sont partagés entre les États parties et les États observateurs qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies ajusté au prorata du nombre desdits États.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant estimatif total des coûts et de la formule de partage des coûts adoptée, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception de leur avis de recouvrement.



**Intitulé de la session : Sixième Assemblée des États parties à la Convention
sur les armes à sous-munitions**

Date et lieu : Genève, septembre (à confirmer) 2016

(quatre jours, sans comptes rendus analytiques)

(Montants en dollars des États-Unis)

<i>Service de conférence</i>	<i>Service des séances**</i>	<i>Documentation d'avant session**</i>	<i>Documentation de séance**</i>	<i>Comptes rendus analytiques**</i>	<i>Document d'après session**</i>	<i>Services d'appui**</i>	<i>Divers**</i>	<i>Total**</i>
Interprétation et service des séances	77 600							77 600
Traduction de la documentation		68 300	17 300		20 900			106 500
Services d'appui ¹						- 3 200		3 200
Divers ²							39 100	39 100
Total	77 600	68 300	17 300	-	20 900	-	42 300	226 400

** Au taux de 1 dollar des États-Unis = 0,949 franc suisse.

A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)	226 400
B.	Coût des services autres que les services de conférence :	
1)	Matériel et fournitures	2 000
	Total partiel	2 000
	Dépenses d'appui au programme (13 % de B)	300
	Total, B	2 300
	Total général (arrondi), A + B	228 700

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 4 jours) : 3 200 dollars.

² Responsable du contrôle des documents (1 x 4 jours), 1 700 dollars; responsable de la distribution des documents (1 x 4 jours), 1 700 dollars; location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash pendant quatre jours, 100 dollars; personnel temporaire services généraux (autres classes) pendant trente jours, 8 700 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières, 26 900 dollars.